

Centrale de Landivisiau : Appel à la manifestation suite à la décision de la Commission européenne

Le projet de la centrale à gaz de Landivisiau soutenue par la municipalité, la région, l'Etat français est à présent soutenu par l'Europe. La Commission européenne vient en effet d'accepter ce lundi 15 mai le versement par l'Etat français d'une aide annuelle sous certaines conditions. Cette décision relance sérieusement le projet de la centrale et a surpris les associations. Landivisiau doit dire Non à la centrale et Force 5 appellent à se rassembler samedi 20 mai à 10h sur le champ de foire à Landivisiau.

Nouveau rebondissement dans l'affaire de la centrale à gaz de Landivisiau lundi 15 mai dernier puisque la « Commission européenne vient de valider, sous certaines conditions, la prime de capacité annuelle qui sera versée à la Compagnie Electrique de Bretagne (...) dans le cadre de la construction et l'exploitation d'une centrale à gaz à Landivisiau (Bretagne) »¹ annonçait le communiqué de presse de Direct Energie -Siemens, en charge du projet, ce lundi 15 mai.

Le lancement du chantier avait été suspendu en novembre 2015 suite au lancement d'une enquête par la Commission européenne. Celle ci souhaitait quantifier les besoins réels de la région Bretagne en énergie et vérifier que le principe de libre concurrence était respecté. L'analyse est visiblement concluante puisqu'elle a décidé d'appuyer la construction de la centrale à gaz à Landivisiau.

800 millions d'euros de subventions publiques par l'Etat français

La décision de la commission européenne octroie à l'Etat français le droit de verser un montant de 94 000 euros/Mégawatt sur une durée de 20 ans. Financée par le consortium privé Direct Energie- Siemens pour un montant compris entre 300 et 400 millions d'euros, cette centrale de 450 mégawatt sera soutenue de 42 millions par an, c'est à dire un montant total de subventions publiques approchant 800 millions sur 20 ans.

Ce versement s'effectuera sous réserve d'une condition établie par la Commission Européenne : le CEB ne doit pas vendre l'électricité produite dans la centrale sur la base « contrats à long terme à des entreprises détenant plus de 40% du marché français de la capacité de production électrique » ce qui revient à parler d'EDF sur le territoire français.

Cinq recours encore en attente dont l'ICPE seront traités par le tribunal administratif de Rennes

Un des recours mené par l'association de Plougasnou Force 5 a été rejeté ce lundi par la cour administrative d'appel de Nantes. Jean Yves Quéméneur, président de l'association Force 5 s'interroge sur la décision de la cour et estime « que la décision joue sur les statuts alors les statuts sont très clairs ». Ce recours visait à annuler l'accord ministériel autorisant Direct Energie -Siemens à exploiter la centrale. La cour a estimé que les statuts associatifs de Force 5 ne légitimeraient pas ce recours. Selon Jean Yves Quéméneur « Force 5 en a pourtant le droit, c'est une association d'environnement qui défend l'environnement ».

Cinq autres recours sont également en attente de jugement. Quatre d'entre eux passeront devant le tribunal administratif de Rennes le mercredi 24 mai : le permis de construire, le petit gazoduc, le grand gazoduc et la ligne à Très Haute Tension. Jean Yves Quéméneur précise que le recours ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) a subitement été retiré et sera traitée à part « pour une raison

qui n'est pas claire ».

Le président regrette un manque de transparence sur certaines décisions mais il appuie la détermination du mouvement « Nous restons confiants sur les différents recours et nous restons des opposants fermes et solides ». En effet la mobilisation tient bon du côté de Landivisiau qui s'est solidarisée pour récolter des fonds depuis l'annonce du projet en 2012 : Fest-Noz, Crowdfunding à raison de 8 000 euros, ce qui leur permet d'assurer leur défense par Alexandre Faro, ancien avocat de Greenpeace. « Les actions de terrain, le courage de tous, Landivisiens, gens des Monts d'Arrés et gens du territoire fédèrent le mouvement » se félicite Jean Yves Quéméneur, qui appelle par ailleurs à continuer à se mobiliser de manière respectueuse.

Dans le cas où les recours seraient rejetés, Les Landivisiens épaulés des associations auraient deux mois pour estimer si oui ou non l'action vaut la peine d'être continuée et menée en pourvoi en cassation au Conseil d'Etat, une des solutions envisagée par l'avocat du dossier.

Appel à Manifestation

Landivisiau doit dire Non à la centrale et l'association *Force 5* appellent à se rassembler ce samedi 20 mai à 10h00 sur le champs de foire à Landivisiau.

Les associations appellent également à la mobilisation **le 24 mai à 10h30 devant le tribunal administratif de Rennes**, jours où seront traités quatre des recours encore en attente. Les organisateurs appellent à une manifestation respectueuse qui ne doit pas entraver le jugement du tribunal administratif.

Rappel du projet de construction d'une centrale à gaz en Bretagne

L'origine du projet remonte à la signature entre l'Etat et la région Bretagne du Pacte électrique Breton, en 2010, reposant sur trois axes majeurs dont celui de la « La sécurisation de l'approvisionnement » avec « l'implantation d'une unité de production électrique à l'Ouest de la Bretagne ». Le 29 février 2012, Eric Besson, ministre de l'industrie a annoncé que le choix de l'Etat se tournait vers la commune de Landivisiau. Si la construction aboutit, la centrale serait alimentée grâce à l'importation de gaz venu de pays étrangers puisque la France ne dispose pas de réserves naturelles. La construction de la centrale s'accompagne donc d'une succession d'aménagements comme un petit et un grand gazoduc ainsi qu'une ligne à Très Haute Tension qui devrait traverser la vallée de l'Elorn, une vallée classée zone nature 2000.